

Extension du cimetière de Beausoleil : approbation de l'avant-projet

Le rapporteur,

➤ présente au conseil municipal l'avant-projet d'extension du cimetière de Beausoleil réalisé en 1998. Il a été conçu pour recevoir 300 caveaux, un columbarium de 84 places, des cavurnes, un jardin du souvenir, un local gardien et des sanitaires publics.

A ce jour, sur 209 emplacements aménagés, 161 sont occupés.

Le nombre actuel d'inhumations, environ 35 par an, dont 15 à Beausoleil, est en constante augmentation (22 en 2006, 37 en 2011), conséquence de l'augmentation de la population.

Ce cimetière dispose déjà de cavurnes (26 unités dont 12 occupés) et d'un caveau provisoire. Il ne dispose pas, à ce jour, de columbarium ni de jardin du souvenir.

Afin de répondre à l'obligation faite par la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, articles 14 et 15, et faire face à l'augmentation du nombre d'inhumations, la commune prévoit de poursuivre l'aménagement du cimetière, en créant un colombarium et un jardin du souvenir.

Le projet consiste à :

- ❖ Aménager un columbarium composé:
 - de stèles en béton armé à base de ciment blanc avec des agrégats permettant un aspect ocre jaune rappelant la teinte des murs de terre du pays de Rennes. Ces stèles comporteront des cases de columbarium,
 - d'assises, simples bancs en béton armé avec réservation au sol pour permettre une hauteur plus grande d'assise,
 - d'un revêtement de sol composé en béton désactivé avec incrustation de pierre.
- ❖ Aménager un jardin du souvenir paysager.
- ❖ Etendre le cimetière en aménageant :
 - l'allée extérieure en forme d'ovoïde,
 - l'allée centrale,
 - le sentier menant au jardin du souvenir,
 - les allées latérales desservant les sépultures,
 - les réseaux nécessaires (eau potable, eau pluviale, fourreaux pour éclairage).
- ❖ Paysager le cimetière en y intégrant le traitement des clôtures et du parking extérieur.
- ❖ Reprendre le portail et le portillon d'entrée.

Le coût des travaux au stade avant-projet est estimé à 165 000,00 € HT.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme et développement durable », lors de sa réunion du 13 septembre 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

l'avant-projet de cette opération,

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité